



34898 - L'homme dispose-t-il d'un libre arbitre ou non ?

question

L'homme dispose-t-il d'un libre arbitre ou non ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La question a été posée à Cheikh Ibn Outhaymine et il y a répondu en ces termes : **l'auteur de la question devrait se demander si quelqu'un l'a contraint à poser cette question ou si le choix du véhicule qu'il possède lui a été imposé etc. La réponse lui indiquerait clairement s'il dispose d'un libre arbitre ou pas.**

Il faut aussi qu'il se demande s'il choisit de subir les accidents pouvant lui arriver et la maladie et la mort. La réponse lui indiquerait clairement s'il dispose d'un libre arbitre ou pas.

La réponse est que l'homme raisonnable accomplit ses actes délibérément sans aucun doute. Ecoutez à ce propos la parole d'Allah Très Haut : **Que celui qui veut prenne donc refuge auprès de son Seigneur.** (Coran, 78:39) et : **Il en était parmi vous qui désiraient la vie d'ici-bas et il en était parmi vous qui désiraient l'au-delà.** (Coran, 3:152) et : **Et ceux qui recherchent l'au-delà et fournissent les efforts qui y mènent, tout en étant croyants... alors l'effort de ceux-là sera reconnu.** (Coran, 17 :19) et : **qu'il se rachète alors par un Siyâm ou par une aumône ou par un sacrifice.** (Coran, 2 :196) puisque dans ce dernier verset Il donne au fidèle la possibilité de choisir la nature de l'acte expiatoire.

C'est quand le fidèle veut agir et accomplir un acte que nous savons que l'acte avait été voulu par Allah. Car le Très Haut dit : **Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut, (Lui), le Seigneur de l'Univers** (81:29). La perfection de Sa souveraineté se traduit dans le fait que rien ne peut se produire dans les cieux et sur la terre sans Sa volonté. Quant aux choses subies ou accomplies par



le fidèle involontairement telle la maladie, la mort, les accidents, elles relèvent du destin et ne dépendent ni du choix ni de la volonté du fidèle. Allah est le garant de l'assistance.